



Ville de
Baie-Comeau

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET DE LA VILLE
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

17 décembre 2018

AVIS PUBLIC EST donné, par les présentes, que le budget de la Ville de Baie-Comeau pour l'exercice financier 2019 ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021 seront soumis pour adoption lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal qui aura lieu le **17 décembre 2018**, à 19 h, à l'hôtel de ville au 19, avenue Marquette à Baie-Comeau.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget de l'exercice financier 2019 et sur le programme triennal d'immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021.

Cet avis est donné conformément à l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes qui s'applique à la Ville de Baie-Comeau.

Baie-Comeau, le 28 novembre 2018



ANNICK TREMBLAY, greffière et
directrice des affaires juridiques